

QUALIFICATION DES MAITRES DE STAGE
LES RECOMMANDATIONS DE L'UEMO :

L'Union Européenne des Médecins Omnipraticiens a formulé en quatre points des recommandations concernant l'expérience, la compétence, et l'organisation professionnelle nécessaires pour être Maître de stage.

Ces quatre points sont :

1 - L'expérience en Médecine Générale : avoir exercé pendant cinq ans la médecine générale.

2 - Un professionnel de haut niveau : avoir démontré une participation à : FMC, travaux d'évaluation, de recherche, exercice professionnel de bon niveau.

3 - Des compétences pédagogiques attestées par une formation.

4 - Une organisation du cabinet permettant le bon déroulement du stage :

- nombre de patients et profil de clientèle adaptés à l'enseignement,
- espace et équipement suffisants,
- organisation favorable du cabinet médical,
- organisation de l'enseignement avec des dossiers-patients corrects, des réunions médicales et éducatives, des incitations à la formation professionnelle assorties d'exemplarité.